

# TAXE DE SÉJOUR 2025

## TARIFS 2025

CATÉGORIES D'HÉBERGEMENT	TARIFS 2025
Palaces	4,80 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, Meublés de tourisme 5 étoiles	3,50 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, Meublés de tourisme 4 étoiles	2,60 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, Meublés de tourisme 3 étoiles	1,70 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, Meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	1,00 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, Meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'Hôtes, auberges collectives	0,80 €
Terrains de campings et terrains de caravanage classés 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,60 €
Ports de plaisance, Terrains de campings et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,20 €

Pour les hébergements en attente de classement ou sans classement, le taux retenu, applicable par personne et par nuitée, est fixé à **5% du coût de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité, soit 4,80 € par personne.**

Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard  
1 rue de l'Hôtel Dieu - 80100 Abbeville  
e-mail : [taxedesejour@baiedesomme.fr](mailto:taxedesejour@baiedesomme.fr)